



Stationnement voiture et location

Par Jlai93

Bonjour,
Je suis locataire d'un studio situé à l'intérieur d'une maison avec jardin.
Le propriétaire a créé un studio de 30m2 dans l'ancien garage que je loue et il habite dans le reste de la maison.
Au moment de la location, il m'a assuré que la partie du jardin située devant mon entrée resterait libre. Au lieu de cela, il a commencé à garer sa voiture directement dans le jardin, littéralement devant mon entrée.
Ce qui empêche l'accès aux poutrelles et ayant une porte d'entrée vitrée, mon vis-à-vis est littéralement sa voiture tous les jours. J'ai l'impression de vivre littéralement dans son garage. Est-ce légal ?

Par yapasdequoi

Bonjour,
Il faut vérifier ce qui est écrit sur le bail concernant cette partie du jardin devant le garage.
Si la promesse n'était qu'à l'oral, vous n'avez pas de recours à part déménager.

Par Jlai93

Bonjour,

Merci pour votre retour.
Dans le bail les parties communes ne sont pas citées..

Par yapasdequoi

Donc aucun recours.
A l'avenir vous éviterez de faire trop confiance aux belles paroles sans confirmation écrite dans le contrat.

Par Jlai93

En effet.
Malheureusement j'étais en situation d'urgence au moment de la signature du bail et il s'agit de mon premier contrat de location en France, car étrangère.
Mais merci pour votre (assez franc) avis .

Par yapasdequoi

Même si c'est moins agréable que prévu, la présence de cette voiture ne rend pas votre logement inhabitable.
Vous pouvez prendre le temps de trouver mieux...

Par janus2

Bonjour,
Si cette voiture vous empêche d'entrer et sortir normalement de chez vous, vous pouvez faire valoir l'obligation qu'a votre bailleur de vous assurer la jouissance paisible de votre logement.